

REPORTAGE

VINGT ANS APRÈS, UN TUEUR PIÉGÉ PAR LA SCIENCE ET LA PERSÉVÉRANCE

Un soir d'hiver de 1996, Christelle Blétry, 20 ans, est tuée de 123 coups de couteau dans la petite ville de Blanzay, en Saône-et-Loire. Le tribunal de Chalon-sur-Saône vient de condamner son meurtrier, Pascal Jardin, paisible quinquagénaire en apparence, mais en qui sommeille un profil de serial killer. Ce n'est pas un banal fait divers, mais une leçon de politique pour réveiller les « cold cases », ces vieilles affaires judiciaires souvent enterrées par la justice. Car il aura fallu attendre près de vingt ans pour que Pascal Jardin soit identifié par son ADN. Et on attendait encore sans la pugnacité des avocats et des proches de Christelle. Une belle victoire, à la fois scientifique et citoyenne, contre l'inertie de la justice.

VINGT ANS DE COMBAT

1996 Christelle Blétry est retrouvée tuée de 123 coups de couteau sur un chemin de campagne de la petite ville de Blanzay, en Saône-et-Loire.

2004 Pascal Jardin est condamné pour une « tentative d'agression sexuelle avec arme » commise à Chalon-sur-Saône, à 40 km de Blanzay. Son ADN figure au Fichier national des empreintes génétiques, mais personne ne fait le rapprochement avec le meurtrier de Christelle.

2014 Après des années de vaines demandes, les avocats obtiennent l'analyse génétique de tous les vêtements de Christelle. Elle révèle la présence du sperme de Pascal Jardin. Celui-ci avoue le meurtre avant de se rétracter.

2017 Pascal Jardin est condamné à la réclusion criminelle à perpétuité, avec une peine de sûreté de vingt ans.

A. F.

Dans le tribunal de Chalon-sur-Saône, Christelle est partout, dans les pensées, les regards, l'air qu'on respire. Elle venait d'avoir 20 ans, arborait un beau visage encadré de cheveux noirs, se préparait à devenir puéricultrice, aimait Jean-Jacques Goldman, le tennis et participait aux Restos du cœur. Une fille dynamique, joyeuse, et généreuse. Jusqu'à cette nuit du 27 au 28 décembre 1996. Après une soirée passée chez des amis, il lui fallait marcher une quinzaine de minutes pour rentrer chez ses parents. Traverser la rue principale de Blanzay, même à 1 heure du matin, ne présente habituellement rien d'inquiétant. Mais Christelle n'est jamais rentrée. Le facteur l'a retrouvée, le lendemain, dans le fossé d'un chemin situé à 1 km du



LA VICTIME CHRISTELLE BLÉTRY

domicile familial. L'autopsie révélera 123 coups de couteau.

Dans le box vitré, Pascal Jardin, 57 ans, d'allure banale. Il coulait des jours heureux dans les Landes. Jusqu'à ce jour de 2014, quand des analyses génétiques révèlent la présence de son sperme sur les sous-vêtements de Christelle. L'homme habitait Blanzay à l'époque du meurtre de Christelle, et il était génétiquement fiché pour une « tentative d'agression sexuelle avec arme » commise en 2004 à Chalon-sur-Saône, à 40 km de Blanzay. Ça fait déjà beaucoup dans le dossier. En plus, il a avoué. À trois reprises. Il a forcé Christelle à entrer dans sa voiture, puis l'a violée. Mais Christelle s'est échappée. Et, comme dans les pires films d'horreur, il l'a poursuivie dans

ce chemin désert éclairé par la lune, où il s'est acharné sur elle à coups de couteau pour, dit-il, mettre fin à ses cris.

Mais quinze jours plus tard, il revient sur ses aveux. Il les aurait faits sur le conseil d'un flic sympa qui, en partageant un cigare, lui aurait confié qu'il récupérerait que de sept ans de prison s'il avouait, contre trente dans le cas contraire. Depuis, Jardin livre une fable invraisemblable. Christelle aurait frappé à sa portière car elle était apeurée. Comme il faisait chaud dans sa voiture, elle se serait entièrement déshabillée puis l'aurait masturbé, d'où le sperme. Comme elle allait mieux ensuite, il l'a laissée partir, et c'est alors qu'elle aurait croisé son mystérieux meurtrier. C'est bien la première fois qu'on verrait une jeune

filie inquiète dans la nuit décider de masturber un inconnu pour se rassurer... Mais bon, pourquoi pas, dans un procès, il faut toujours laisser sa chance à l'accusé. Sauf que là, il n'y met vraiment pas du sien. Même ses avocats, comme parcheminés, abattus et quasi silencieux durant tout le procès, n'auront pas l'air de croire aux fumeuses hypothèses qu'ils élaboreront pour suggérer que les aveux de leur client ne correspondent pas à la réalité. Au final, les jurés suivront donc les réquisitions de l'avocat général en condamnant Pascal Jardin à la réclusion criminelle à perpétuité, assortie d'une peine de sûreté de vingt ans, jugement dont il a aussitôt fait appel.

Mais le plus intéressant dans cette histoire, ce n'est pas tant son dénouement que le chemin

pour y arriver. Déjà, les enquêteurs de province, malgré leur bonne volonté, ne sont pas habitués aux homicides. À Blanzay, ce sont les flics de la brigade financière de Dijon qui sont arrivés sur la scène de crime. Quelques heures à peine après la découverte du corps, les lieux étaient piétinés par des dizaines de personnes. Ensuite, Marie-Rose Blétry, la maman de Christelle, comprendra qu'il ne suffit pas de compter sur le bon vouloir de la justice si l'on ne harcèle pas les juges. Son premier avocat n'a pas levé le petit doigt durant des mois. Ce qui l'a sauvée, c'est de faire appel aux avocats parisiens M^{rs} Seban et Corinne Herrmann, déjà connus pour avoir fait tomber Émile Louis. Parallèlement, Marie-Rose créait l'association Christelle, qui regroupe les mamans d'autres jeunes filles tuées en Saône-et-Loire, et dont le meurtrier court toujours. Durant ces années, ces « mères courage », comme les nomme M^{rs} Seban en les comparant aux « folles de la place de Mai, en Argentine, qui tournent en rond pour récupérer leurs enfants », ont organisé des ventes de brioches, des bals, et des braderies pour récolter des fonds.

AMENER LES FAMILLES À NE PAS ÊTRE QUE DES VICTIMES

À peine saisi du dossier, les avocats n'ont pas cessé de demander des analyses génétiques de tous les vêtements de Christelle. Mais « les magistrats parlaient du principe qu'il n'y a pas eu d'agression sexuelle, car elle était habillée, et ils ne croyaient pas que l'ADN donnerait quelque chose ». Et puis, on leur disait que cela coûtait cher : 200 000 euros. Alors, on n'analysait que des fragments des vêtements. La colère de Marie-Rose attendra son comble en 2007, quand la justice autorisait des analyses ADN pour retrouver les voleurs du scooter du fils de Nicolas Sarkozy et persistait à les refuser pour Christelle.

Mais M^{rs} Seban sait que pour remuer les juges, il ne suffit pas de les rencontrer dans leur cabinet feutré : « On amène les familles à ne pas être que des victimes, mais à combattre ». Un combat qui s'appuie aussi sur la presse, sans laquelle le dossier moisirait encore. Les années passent, et des dizaines de pistes – 54 précisément – sont explorées... Mais toujours pas d'analyses exhaustives des scellés...

Le coup de théâtre survient en 2013, quand une nouvelle juge d'instruction, Elsa Aussavy, s'empare du dossier et accepte enfin la demande des avocats : analyser tous les vêtements, et même ceux qui l'ont déjà été, dans l'espoir que les progrès scientifiques identifient des traces qui étaient trop ténues pour être exploitables dix ou vingt ans plus tôt. Et bingo ! ces analyses donnent un nom : Pascal Jardin.

Certes, il aurait pu être arrêté dès 2014, date de son entrée dans le fichier génétique, mais bon, mieux vaut tard que jamais. Christelle aura vécu vingt ans. Il aura fallu vingt ans pour débarrasser Pascal Jardin. Cela prouve que l'inertie et le manque de moyens de la justice peuvent toujours être vaincus par la détermination de ceux pour qui le désir de justice est plus fort que les ans qui passent.

Antonio Fischetti

RÉCHAUFFER LES « COLD CASES »

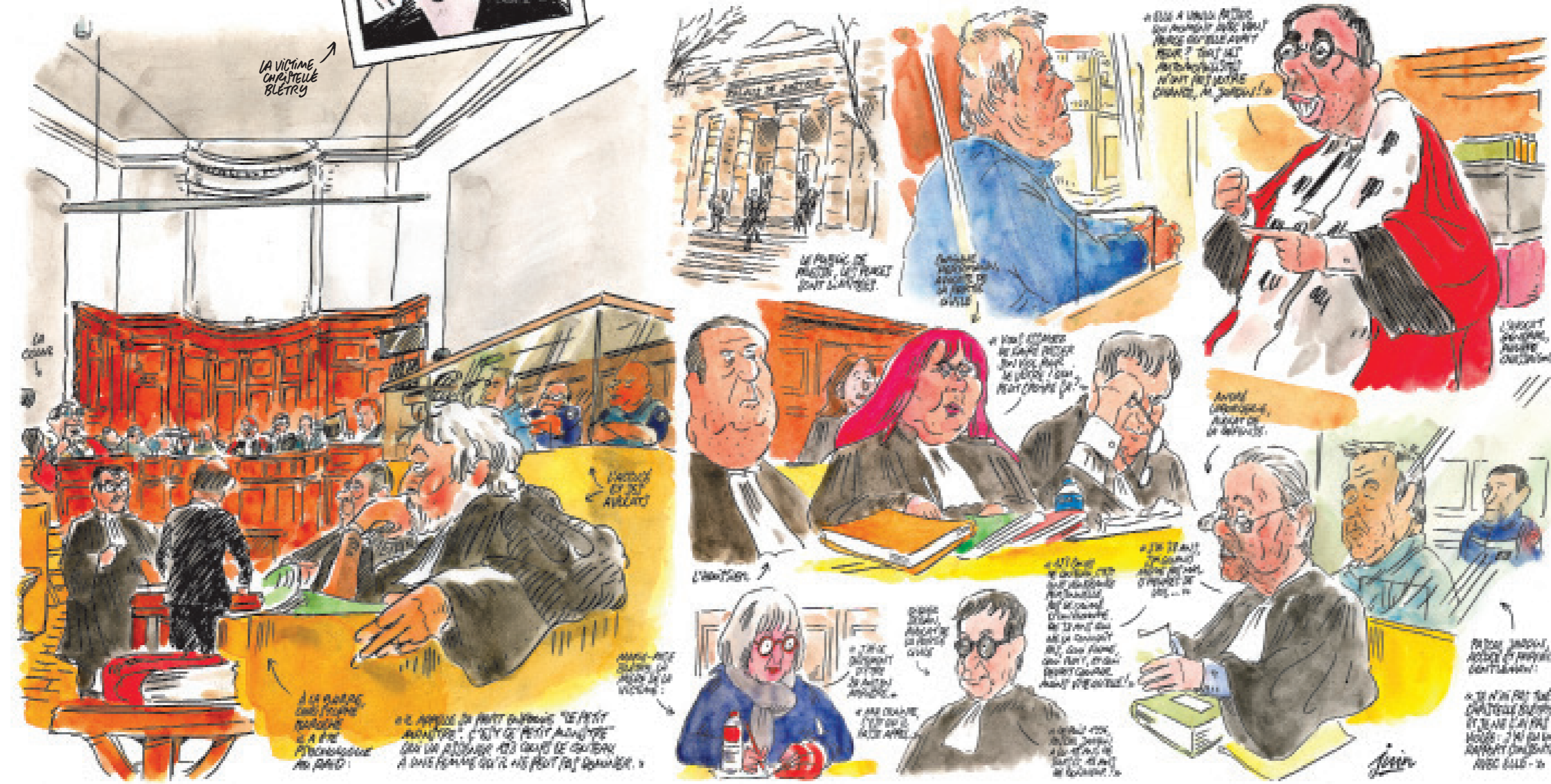
Le procès de Pascal Jardin est emblématique de ce qu'on appelle « cold cases ». En français, les « cas froids », autrement dit les « anciennes affaires » criminelles qui remontent à dix ou vingt ans, voire davantage. Les « cold cases » sont à la mode dans les séries télévisées... mais nettement moins dans les tribunaux. Le cabinet de M^{rs} Didier Seban, qui en a un peu fait sa spécialité, peut en témoigner : « Quand on travaille sur d'anciennes affaires, on nous dit qu'on fait de l'archéologie judiciaire. Mais ce procès est la preuve de l'utilité de ce que nous faisons pour les familles. »

Les « cold cases » interrogent aussi le système judiciaire. Prenons un type comme Pascal Jardin. Il a été condamné pour le meurtre de Christelle Blétry. Mais on a de bonnes raisons de penser qu'il a commis d'autres crimes. Comment le prouver ? Le problème, c'est que « chaque juge enquête sur une affaire, mais on n'enquête pas sur un homme ». Il faudrait qu'un juge soit affecté à Pascal Jardin, et qu'il étudie tous ses déplacements au fil des ans pour les faire coïncider avec d'éventuels meurtres non élucidés. M^{rs} Corinne Herrmann (« the queen of the cold case » pour les intimes) suggère même qu'« on pourrait créer un pôle « cold case » au ministère de la Justice ».

La résolution des « cold cases » est aussi une course contre la prescription. En France, un homicide est prescrit au bout de dix ans après le dernier acte de procédure : après ce délai, même si le coupable est identifié, il ne peut plus être jugé. Cela partait du principe que si le coupable n'avait pas été trouvé après tant d'années, il était inutile de persévérer, car les chances ne pouvaient que diminuer avec le temps. On en venait même à détruire des scellés. Or ces arguments sont aujourd'hui obsolètes, avec des outils comme l'ADN ou la téléphonie. Au contraire, pour M^{rs} Seban et Herrmann, « le temps peut même être un atout, car le criminel peut recommencer, et on peut l'identifier ce moment-là ». Autant d'arguments qui leur font dire qu'« on devrait allonger le délai de prescription, par exemple à vingt ans. Il y a même des pays, comme aux États-Unis ou en Angleterre, où il n'y a pas prescription pour les homicides ». Il s'agirait, ni plus ni moins, de s'adapter à la législation aux progrès scientifiques.

On dit que la revanche est un plat qui se mange froid. Justice n'est pas revanche, mais c'est désormais un plat qui se conserve de mieux en mieux. Si les familles ne s'étaient pas accrochées, le meurtre de Christelle aurait été classé en 2006 et Pascal Jardin serait encore en train de siroter son pastis dans les Landes. Alors, combien de criminels en liberté, faute de motivation des magistrats ? Des milliers ! Oui, pas moins. En France, on dénombre environ 800 homicides par an. 15 à 20 % d'entre eux ne sont pas élucidés. Cela fait une centaine de nouveaux criminels en liberté chaque année. En cumulant sur les trente dernières années (et même en déduisant les serial killers qui ont plusieurs meurtres à leur actif), on arrive à quelque 3 000 tueurs impunis... Soit un pour 20 000 habitants. Autrement dit, on a tous un Pascal Jardin en liberté près de chez soi.

A. F.



PEDRO GIL, MEMBRE DE L'ASSO DE SOUTIEM : SON FILS DE 79 ANS A ÉTÉ ASSASSINÉ EN 1999

On pourrait s'attendre à ce que l'auteur d'un meurtre aussi barbare ait une sale tête et soit limite débile. Mais non. Pascal Jardin s'exprime plutôt bien. Fils de policier, il « ne manquait de rien » dans son enfance. Il est devenu « petit chef » dans une entreprise de surgelés en 1996, quand il tue Christelle, et employé avicole au moment de son arrestation en 2014. Les témoins diront de lui qu'il était « calme, tranquille ». Il aime la pétanque et les aquariums (« quand je vois un poisson mort, je pleure », dira-t-il à la psychologue – ce qui est étrange quand on sait qu'il adorait aussi la pêche), et ne s'est jamais remis de la perte d'un bichon que son ex-femme avait placé à la SPA en lui faisant croire qu'il s'était échappé. Ses compagnes n'évoqueront aucune extravagance sexuelle. Il allait bien sur des sites de cul, se promenait parfois à

poil dans la maison et passait ses journées « devant la télé, la main enfouie dans son slip ». Mais il faut admettre que beaucoup d'hommes font de même, sans être criminels pour autant. Pascal Jardin aurait pu continuer cette vie paisible sans l'agression de 2004, qui a conduit à son fichage génétique. En se faisant passer pour un plombier, il pénètre dans l'appartement de Magalie, une jeune femme de Chalon-sur-Saône. Pendant qu'il lui demande d'aller vérifier l'écoulement dans la salle de bains, il se déshabille dans la cuisine, puis se pointe en slip devant elle. Le hic, c'est que le copain de Magalie était dans la pièce voisine. Un costaud qui le vire avec « trois ou quatre bonnes patates », comme il dira à la cour. Mais Pascal Jardin n'était pas seulement en slip : il avait aussi un couteau ouvert dans la raie des fesses. Couteau qui

serait, dit-il, malencontreusement tombé de la poche de son jean pour se retrouver lame dépliée dans son cul ! Évidemment, dans le tribunal, tout le monde pense que Magalie aurait dû être tuée ce jour-là. Comment imaginer que, après s'être présenté à visage découvert chez une femme en slip et armé d'un couteau, il serait parti en lui disant gentiment au revoir ? Jardin affirme avoir voulu effrayer la jeune femme, rien de plus. Il était malheureux dans son boulot et aurait voulu exister « en voyant la peur dans le regard d'une femme [...] pour se sentir au moins une fois supérieur à quelqu'un ». L'avocat général lui fera remarquer que lorsqu'on est dépressif on va voir un psy

plutôt que d'aller chez une femme, en slip avec un couteau dans les fesses. Le plus étonnant, c'est que Jardin décrit cette agression avec le même ton « tranquille » – voire la même délectation – qu'en parlant de son boulot. Agresser une femme ou gêner des surgelés, aucune différence pour lui. Peu à peu, on comprend que cette « tranquillité » cache une redoutable absence de compassion. Le psychiatre Daniel Zagury y verra une « capacité d'agir comme si c'était l'acte d'un autre et de n'en garder aucune culpabilité », qui lui rappelle « des traits qu'on trouve chez les tueurs en série ». Et cet expert sait de quoi il parle, puisqu'il a examiné d'éminents tueurs, comme

DU PÈRE « TRANQUILLE » AU « SERIAL KILLER »

Michel Fourniret, Guy Georges et Patrice Alègre. Chez Pascal Jardin, tout vient des femmes. Quand ce n'est pas sa supérieure hiérarchique qui le harcèle, c'est sa femme qui l'humilie. Il a grandi entre une mère autoritaire et une sœur jumelle qui semble l'être tout autant, rien qu'à sa façon d'asséner à la présidente de la cour, avant même qu'on lui donne la parole : « Je suis la sœur de Pascal Jardin et j'en suis fière ! » C'est sa « haine inconsciente à l'égard de l'image maternelle » que Jardin exprimerait en agressant des inconnues. Un autre expert dira qu'il n'est pas mû par le sexe, mais par « la chosification de la victime ». Et en voyant Christelle se soustraire à sa domination, il serait entré dans une rage folle pour la « ramener à la passivité » à coups de couteau. Détail éloquent : dans ses aveux, il dira

qu'après avoir tué Christelle il est rentré se coucher comme si de rien n'était, après avoir mangé un sandwich, en ayant pris soin de « se laver les mains ». Et quand on lui demande pourquoi il s'est lavé les mains, il répond tout simplement : « Parce que c'est plus hygiénique avant de manger ». Voilà un type qui vient de transpercer une femme de 123 coups de couteau et qui s'inquiète des microbes qu'il pourrait avaler avec son jambon ! Pascal Jardin fait penser à cette « banalité du mal », dont parlait la philosophe Hannah Arendt à propos des nazis. Une banalité lui a permis de se fondre dans la masse, et lui aurait permis de le faire encore longtemps. Heureusement que la génétique est plus forte que la sociologie pour démasquer les tueurs.

A. F.